REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX
N° 2022 - 6320

RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION PIETONNE MAIL NOBEL ENTRE LA PLACE GASTON BUSSIERE ET LA RUE ROBERT BALLANGER

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevran

VILLE DE SEVRAN
(Seine Saint Denis)

Le Maire de la Ville de SEVRAN,

Vu les Articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et les Décrets subséquents,

Vu le Code Pénal,

Considérant l'organisation de la manifestation TELETHON 2022 organisée par L'AFMTELETHON le samedi 3 décembre 2022 de 08 heures à 14 heures,

Attendu qu'il convient de prendre toutes mesures propres à éviter les accidents ainsi que toutes les précautions à cet égard,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Les articles suivants sont applicables le samedi 3 décembre 2022 de 08 heures à 14 heures.sur le mail Nobel entre la place Gaston Bussière et la rue Robert Ballanger.

ARTICLE 2 : L'implantation des stands ne devra ni gêner l'activité des commerces ni entraver la circulation des piétons.

ARTICLE 3 : Les issues d'accès et de secours devront être dégagées et maintenues libre.

ARTICLE 4 : L'aire d'exposition occupée et ses abords devront toujours être maintenus dans un parfait état de propreté. Les détritus dispersés seront ramassés et évacués en fin de journée.

ARTICLE 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevran dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception, équivaut à une décision implicite de rejet (art.L 411-7 CRPA), cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télé-recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché 48 heures à l'avance dans les rues concernées.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté en sera adressée à :
* Commissariat de la Police Nationale de Sevran - Police Municipale de Sevran
* Brigade des sapeurs pompiers 156 Route de Mitry 93600 Aulnay sous Bois
* Relations Publiques - L'AFM TELETHON

FAIT A SEVRAN, le 23 novembre 2022

LE MAIRE

Stéphane BLANCHET

VILLE DE SEVRAN - SEINE-SAINT-DENIS